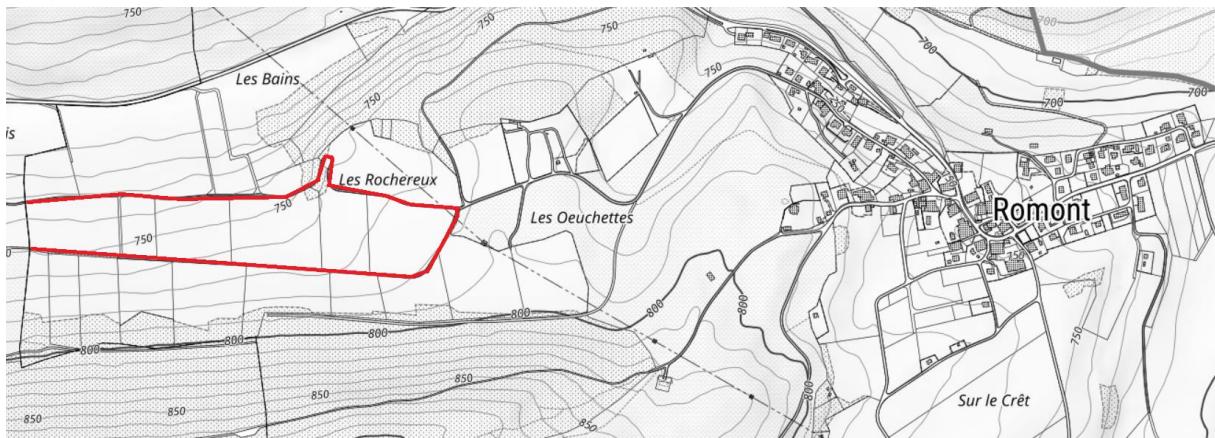


## Réfection des chemins graveleux (chemins agricoles) Première étape

Le Municipalité de Romont informe la population du début des travaux de réfection des chemins graveleux (chemins agricoles) de la Commune de Romont BE.

Dès le 24 mars prochain, pendant environ 1 mois, les chemins sis au lieu-dit « Les Rochereux » seront momentanément fermés à la circulation, en alternance, pendant la durée des travaux selon le plan ci-joint.



Le Conseil municipal de Romont BE remercie d'ores et déjà la population pour leur compréhension pendant ces travaux de réfection.

*Le Conseil municipal*

## Mis à ban des champs

La Municipalité de Romont rappelle à la population qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril, il est interdit de traverser les parcelles agricoles. Cette mesure vise à protéger les cultures et à éviter tout dommage.

Le Conseil municipal remercie d'avance la population de respecter cette mise à ban des champs afin de préserver le travail des agriculteurs.

*Le Conseil municipal*